

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE**DE****NEFFIES****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****du CONSEIL MUNICIPAL*****Séance du 23 juillet 2026***

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 14

*L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente,**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Etaient présents : Pascale ALBOUY, ARNAUD Gérard, ASTRUC David, AZZOPARDI Franck, CAROL Alexandra, CHATEAU Gilles, GIRARD Maria-Pia, HUFSCMITT Céline, MAILLÉ PALAIZY Guillaume, MONNIER Véronique, POTTIER Dominique,
Absents Excusés : BÉNARD Fabrice, BENEZECH Mathieu, COMBES Gilles, SIDEN Paméla.

Procurations : Fabrice BÉNARD à Pascale ALBOUY, Gilles COMBES à Alexandra CAROL, Paméla SIDEN à Maria-Pia GIRARD

Secrétaire de séance : MAILLÉ PALAIZY Guillaume

DELIBERATION N°2026-041 : Désignation d'un correspondant défense et son suppléant.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004 -001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.

Le Correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte. Le Correspondant défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera

M. Le maire propose de remplir lui-même cette fonction de correspondant titulaire et désigner Monsieur ARNAUD Gérard correspondant suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer,

Il est procédé au vote à main levée :

Suffrages exprimés : 14

Pour 14 - Contre 0 – Abstention 0

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE des votants

- **Désigne** : Correspondant titulaire : David ASTRUC et correspondant suppléant : Gérard ARNAUD
- **Donne Pouvoir** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

LE MAIRE
ASTRUC David



Le secrétaire de séance
MAILLÉ PALAIZY Guillaume

